
Compte-rendu Réunion du 25 novembre 2004 Dompierre^s / CHALARONNE (01)

Présents : Fabienne ALAIX, Communauté de Communes du Pays des Bauges -- Jean-Paul ARMAND, Syndicat Intercommunal à la carte de la région de Bonneville - Laëtizia BACOT, GRAIE - André BASTIAND, Syndicat des eaux de Polliou Flaxieu - Marie-Pierre BÉRAUD, CALD 26 - Florian BERGOUNIOUX, C. C. du Pays de Gex - Cyril BOURG, DIREN Rhône-Alpes - Vincent BOUVARD, Conseil Général de l'Isère - Elodie BRELOT, GRAIE - Sandrine BRESSE, Ville de Vienne - Enio BRIGHENTI, Conseil Général de l'Ain - Christelle CAILLE, - Jérôme CALDI, Sté Géo Chablais - Carine CARTIER, Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix - Pierre-Henry CHAVANIS, Alp'études Ingénieurs Conseils - Etienne CHOLIN, Chambéry Métropole - Marilyne COMBET, Chambéry Métropole - Thomas CORSET, D.D.A.F. 69 - Franck COURTOIS, Conseil Général de l'Ain - Isabelle DERISOUD, Syndicat Intercommunal de la Haute Vallée du Gaon - Dominique FLEURENT, SED Haute Savoie - Benoît GHIRARDI, Communauté d'Agglomération de Bourg-en-Bresse - Frédéric GIRARD, Syndicat Intercommunal de gestion des eaux des 2 vallées - Eric GUERIN, Communauté de Communes du Canton de Rumilly - Magali GUIOT, Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix - Laure HAILLET DE LONGPRE, Communauté de Communes du Pays de Romans - Gérard JACQUIN, D.D.A.S.S. 73 - Lucienne JOURNET, C. C. du Pays de Gex - Isabelle LART, Conseil Général de la Drôme - Sébastien LAVIGNE, SIVOM de la Vallée de l'Ondaine - Thierry LEFEBVRE, ALP'EPUR - Corinne LEON, GRAND LYON - Alain LIENARD, Cemagref - Bernard LOMBARDET, D.D.E. 39 - Anne LUCCHINACCI, GRAND LYON - Ludovic MALARTRE, Syndicat Intercommunal à la carte de la région de Bonneville - Hélène MALLET, C.O.P.L.E.R. (Communauté de communes de pays entre Loire et Rhône) - Yann MILLOUR, Générale des Eaux - Mélanie MONTEL, Communauté de Communes Chalaronne Centre - - Sébastien MUFFAT-JEANDET, Communauté d'agglomération du Pays Voironnais -- Didier MUNERET, Communauté de Communes Chalaronne Centre - Eric NEGLER, S.I.L.A.- Syndicat Mixte du Lac d'Annecy - André OUSTRIC, CERTU - Luc PATOIS, Syndicat Intercommunal de Bellecombe - Nathalie PESTIPON, S.I.A. du Pays de Tarare - Sabine QUARD, Edacere S.C.A. - Pascale QUILLET, CALD 26 - Christophe RIVET, SAUNIER Environnement - Eric RIVET, Ville de Thonon les Bains - Charlotte ROLLAND, S.I.A. du Buvet - Caroline ROUSSIGNOL, Communauté de Communes du Pays de St Bonnet le Château - Karine SAMMIER, SMDEA de l'Isère - Anne-Lise SCHARTZMANN, Conseil Général de l'Ain - Chantal SIMONNET, JADE Environnement - Lionel SINTES, L'ASSAUT Assainissement Autonome - Hervé SINTUREL, Conseil Général de l'Ardèche - Sandrine SUC, SIVOM de la Vallée de l'Ondaine - Delphine THERIAS, Communauté de Communes d'Eyrieux aux Serres - David UCAR, Saunier Environnement - Géraldine VEILLET, Communauté de Communes du Pays d'Alby - François VIRLOGET, S.D.E.I. - Jean-Baptiste WADOUX, Alp'études Ingénieurs Conseils - Raphaël YOUSSEFIAN, Conseil Général du Rhône

PROGRAMME

LES FILIERES ET TECHNIQUES DE TRAITEMENT DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

- Rappels concernant les règles applicables aux filières d'assainissement non collectif
André OUSTRIC - CERTU
- Présentation des différentes filières et techniques d'assainissement non collectif et normes applicables dans le domaine :
Alain LIENARD - CEMAGREF
- ETUDE DE CAS : les filières tronquées : expérience de la Savoie (73) : Gérard JACQUIN - DASS 73
- ETUDE DE CAS : les filières à lit planté de roseaux : Thierry LEFEBVRE - ALP'EPUR (73)
- ETUDE DE CAS : autres filières (zéolithes ...) : Lionel SINTES - L'ASSAUT (69)

DOCUMENTS DISPONIBLES

Sont mis à la disposition de tous sur le site Internet du GRAIE : <http://www.graie.org> page "actualités" lien réseau assainissement non collectif :

- L'ensemble des supports power point des interventions de la réunion ;
- "Assainissement non collectif et SPANC : questions d'ordre réglementaire", document de synthèse établi par le Graie en décembre 2004, notamment à partir des multiples interventions de André Oustric (que nous remercions tout particulièrement ici).

Didier MUNERET, Maire de Dompierre sur Chalaronne et Vice président de la communauté de communes Charonne Centre, accueille les participants à cette dixième réunion du réseau Assainissement Non Collectif.

Chiffres clés de la communauté de Communes Charonne Centre :

- 13 communes regroupées autour de Châtillon-sur-Chalaronne (12 au 1^{er} janvier 2005)
- 10 600 habitants, sur près de 20 000 ha
- Dispose de la compétence Environnement équipement, dont le SPANC
- Caractéristiques du SPANC
 - o Compétence "contrôle des installations d'assainissement non collectif" en novembre 2001;
 - o Création du SPANC en septembre 2002;
 - o Mise en place de la redevance en janvier 2003 :
 - 0,15 € par m³ d'eau potable consommée
 - Forfaits de contrôles spécifiques :
 - 38 € pour la conception
 - 61 € pour la réalisation
 - o Compétence "entretien des installations d'ANC" en mai 2004
Première campagne de vidange en octobre 2004 avec 70 inscrits ;
178,50 € par vidange au lieu de 250 € proposé initialement
 - o Depuis le début : 850 états des lieux réalisés sur 1500 installations ,
 - o 50 documents d'urbanisme contrôlés en 2004
 - o Teste actuellement un filtre planté de roseau pour une habitation avec 2 logements

Elodie BRELOT remercie la Communauté de communes Charonne Centre pour son accueil.

Le réseau fonctionne depuis deux ans, en réunions d'échanges trimestrielles, très centrées sur la mise en place du SPANC. Elodie Brelot précise que le réseau s'oriente aujourd'hui vers l'organisation de réunions semestrielles, plus structurées, autour d'un thème précis. Il est souhaité que les sujets traités dépassent la mise en place du service. Les membres du réseau définiront les thèmes pertinents à aborder et identifieront des intervenants potentiels, que le Graie se chargera de solliciter. Les réunions de ce réseau sont dorénavant ouvertes à tous les membres et partenaires du Graie, ce qui explique le nombre plus important de participants. Les participants approuvent cette évolution générale, mais souhaitent que des temps forts de discussion et d'échanges informels soient maintenus, ce qui constitue l'une des richesses de ce réseau.

1. Rappels concernant les règles applicables aux filières d'assainissement non collectif

André OUSTRIC - CERTU

André OUSTRIC rappelle que le contrôle de conception des installations ANC est fondé sur les seules prescriptions techniques de l'arrêté du 6 mai 1996. Il fait une lecture détaillée de ces différentes prescriptions.

Il développe ensuite deux points :

- les possibilités d'adaptation, de complément ou de modification de ces prescriptions techniques (adaptations et compléments : arrêté préfectoral, compléments ou modifications : arrêté interministériel)
- les dispositions particulières prévues dans les PLU Plans Locaux d'Urbanisme (superficie minimum de terrain constructible fixée du fait de contraintes techniques relatives à la réalisation d'un ANC, condition de réalisation d'un assainissement individuel, ...).

Au cours des discussions qui ont suivi, les points suivants ont été abordés :

- Le SPANC a un rôle de contrôle, et non de conseil. S'il recommande une filière particulière ou s'il l'impose (ce qui n'est pas souhaitable), il engage sa responsabilité.
- L'étude de sol ne peut être exigée au titre de l'instruction des permis de construire. En revanche, le SPANC peut émettre un avis défavorable, au titre de la loi sur l'eau, pour manque d'informations suffisantes pour établir le contrôle de conception ; il peut alors demander une étude de sol. Il est cependant préférable d'anticiper.
- Certains SPANC ont imposé l'étude de sol à la parcelle pour le contrôle de conception dans le règlement du SPANC.
- Concernant les filières dérogatoires, un arrêté du Préfet de l'Ardèche autorise les filières :
 - Filtres verticaux drainés à pouzzolane
 - Filtres à macrophytes
 - Toilettes sèches

2. Présentation des différentes filières et techniques d'assainissement non collectif et normes applicables dans le domaine Alain LIENARD – CEMAGREF

Alain LIENARD a fait une intervention en trois parties.

1 - Il a tout d'abord présenté les 5 filières de traitement secondaire agréées, pouvant être mises en place à la sortie d'une fosse toutes eaux ou d'une fosse septique : tranchée d'épandage, lit d'épandage, filtre à sable non drainé, filtre à sable drainé et terre d'infiltration.

2 - Il a ensuite exposé les principales évolutions de la norme XP 16-603 d'août 1998, à savoir le DTU 64.1, lequel est en cours de révision.

"Les dispositions du présent document s'appliquent aux dispositifs de traitement des eaux usées domestiques de maisons d'habitation individuelle jusqu'à 10 pièces principales, et concernent les filières se composant d'ouvrages assurant la collecte, le prétraitement, l'épuration, l'infiltration ou le rejet des eaux usées domestiques des habitations. Les dispositions du présent document ne s'appliquent pas au prétraitement et au traitement des eaux pluviales, ni des eaux de piscines. En ce qui concerne la réhabilitation des installations existantes, les prescriptions de la présente norme peuvent être utilisées, pour autant que l'on puisse techniquement les mettre en oeuvre. "

Des éléments nouveaux sont intégrés concernant les caractéristiques des sables, l'utilisation des géotextiles et la mise en place possible de systèmes de chasse.

3 - Alain LIENARD a ensuite présenté quelques points clés du document technique FNDAE N°30 "Traitement des matières de vidange en milieu rural : Evaluation technico-économique de filières".

Ce document est disponible en téléchargement sur le site : <http://www.eau.fndae.fr>

3. ETUDES DE CAS

Trois études de cas sont présentées :

- Les filières "d'assainissement autonome tronqué" présentées par Gérard JACQUIN de la DDASS de Savoie. Le Préfet de Savoie a autorisé par arrêté la mise en place d'une filière d'assainissement autonome tronqué en réhabilitation, dans des contextes très particuliers. Il s'agit d'améliorer l'assainissement des eaux usées de hameaux de montagne très denses, isolés, sur des terrains à forte pente, composés d'habitations groupées équipées de fosses septiques, avec des milieux récepteurs peu sensibles (torrents de montagne), dans des zones à faible développement. La solution consiste en un pré-traitement avant rejet et évacuation par un collecteur pluvial. L'arrêté a été motivé par la volonté de ne pas ne rien faire face à une situation dégradée.
- Les filières à lit planté de roseaux, présentées par Thierry LEFEBVRE, du bureau d'études ALP'EPUR. Suivi d'un site expérimental à Saint Cassin, de Juillet 2001 à Juin 2003. Il s'agit d'un filtre planté horizontal, de 30 m², destiné à traiter les effluents de 10 habitations. Alp'epur participe à la mise en service de deux autres installations début 2005 en savoie, respectivement de 8 et 10 équivalents habitants. Ils ont déposé un dossier de demande d'agrément pour l'assainissement non collectif en septembre 2004 auprès du CSH.
- La filière compacte à massif de ZEOLITHE, présentée par Lionel SINTES (L'ASSAUT). Cette filière de traitement secondaire est agréée depuis l'arrêté du 24 décembre 2003, pour l'assainissement d'habitations individuelles de 5 pièces maximum.

4. Perspectives

La prochaine réunion du réseau est fixée au **jeudi 14 avril 2005**.

THEME : Participation possible du SPANC dans la planification (outils, procédures, coordination, PLU, ...)

Le programme détaillé ainsi que le bulletin de participation vous seront transmis très prochainement.

Prochaine réunion : **Jeudi 14 avril 2005 de 10h00 à 17h00**
(accueil à partir de 9h30)
Lieu à préciser